

Partager une vue / Dupliquer une vue pour la mettre à disposition

Sommaire


- Partager une vue en lecture seule
 - Comment partager une vue (en référence)?
 - Propriété d'une vue partagée
- Dupliquer une vue
 - Comment partager une vue (en duplication)?
 - Le cas des favoris du navigateur / lien direct







Partager une vue en lecture seule

Comment partager une vue (en référence)?

Pour partager une vue, il faut faire un glisser/déposer de la vue à partager d'une section vers une autre (par exemple de la section "Privé" vers la section "Tout le monde").

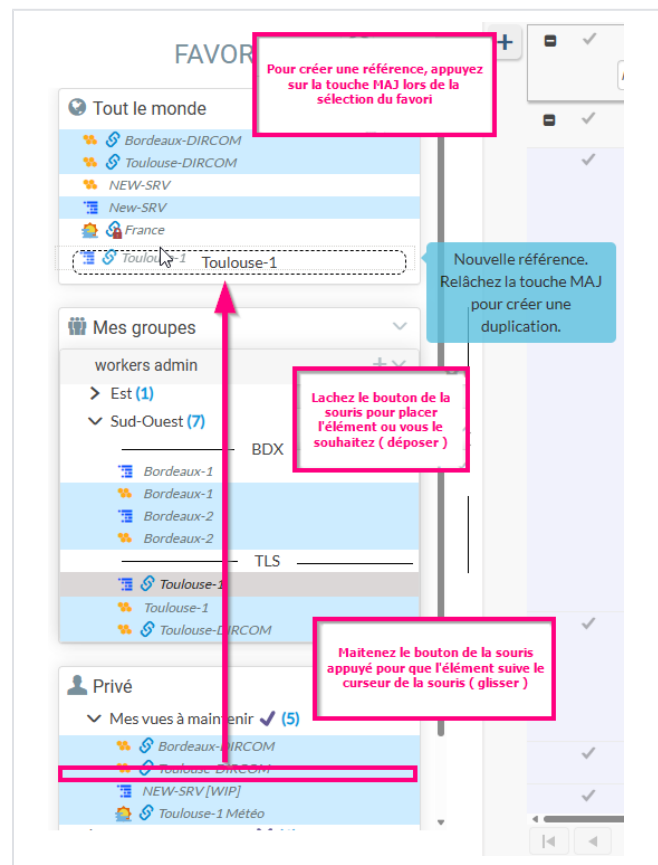
Il faut, avant de **déposer** la vue, que vous ayez la touche **maj** enfoncée (*shift*) (dans le cas contraire, vous effectuerez une duplication de votre vue).

Ces vues s'appellent des **références**. Elles auront l'icône  avant leur nom (cette icône sera présente sur l'origine de la vue qui a été partagée également).

- Les utilisateurs qui ouvriront ce lien verront la même vue, mais ne pourront pas la modifier. Elle aura les icônes suivantes : 
- Une vue peut être partagée en référence plusieurs fois.
- Cas particulier des références dans la section "Privé" :
 - Impossible pour les vues suivantes (une duplication de la vue sera proposé) :
 - Portail (),
 - Liste (),
 - Liste des problèmes sources ().
 - possible si la vue n'est pas bloquée par le créateur () :
 - Météo des services ()




Un tooltip présent sur le côté de la fenêtre des favoris indiquera le mode de déplacement en cours, ici une référence.



Propriété d'une vue partagée


Une vue partagée ne peut être modifiée que par son propriétaire.

- Si un cadenas () est présent avant le nom de la vue, cela signifie que vous n'avez pas le droit de modifier cette vue.
- Si vous modifiez une vue qui est partagée, alors tous les favoris qui partagent cette vue seront également modifiés (noms, contenus, etc...).

Dupliquer une vue

Comment partager une vue (en duplication)?

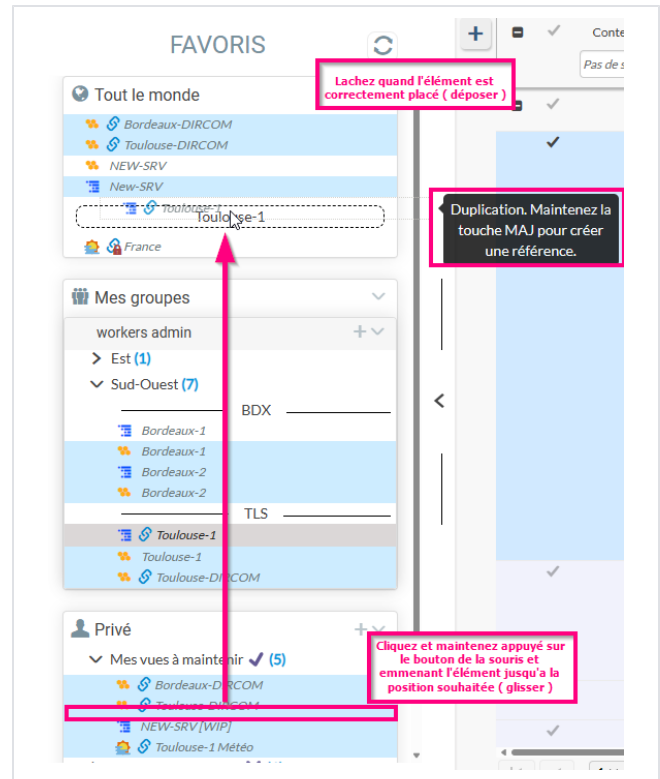
On ne peut pas faire de duplication en glisser déposer des vues :

- Météo des services ()

Pour créer une copie d'une vue depuis la section "Privé" vers une des deux autres sections, un "glisser/déposer" de la vue est nécessaire vers une autre section, sans appuyer sur la touche "maj" (*sinon cela effectuera une référence*).



- Un tooltip présent sur le côté de la fenêtre des favoris indiquera le mode de déplacement en cours, ici une duplication.
- Après avoir "déposé" la vue dans la nouvelle section, celle-ci sera entièrement dupliquée (*clonée*) et le suffixe "(Copie)" sera rajouté au nom initial de la vue.



Le cas des favoris du navigateur / lien direct

La présence d'un favori dans les groupes des utilisateurs ou dans la section "Tout le monde" conditionne la consultation des pages.

- Sans présence d'un favori, il n'est pas possible d'accéder aux vues (*listes, portails, météo*).
- Cela signifie que si vous avez l'habitude d'accéder directement à une vue en passant par un signet de votre navigateur ou qu'un collègue vous envoie un lien direct par messagerie, si la vue n'est pas dans vos favoris, vous ne pourrez pas la consulter.

Cette limitation permet de contrôler l'accès aux informations (*voir la page Droits des utilisateurs sur le partage des favoris*).